



PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Direction régionale
des affaires culturelles

Pôle Architecture et
patrimoines

Unité départementale
de l'architecture et du
patrimoine de l'Ain

Bourg-en-Bresse, le 30 décembre 2019

L'architecte des bâtiments de France
cheffe de l'unité départementale de
l'architecture et du patrimoine

à

Affaire suivie par : Émilie SCIARDET / Laurence MONIER

☎ : (33) [0]4 74 22 23 23
✉ : emilie.sciardet@culture.gouv.fr
laurence.monier@culture.gouv.fr

Réf. : ES/LM/2019/167

Direction Départementale des Territoires
Service urbanisme risques
Unité Atelier Planification

23 Rue Bourgmayer

01000 Bourg-en-Bresse

Objet : Modification 3 / Plan Local d'Urbanisme de la commune de ST MAURICE DE
BEYNOST

V/Réf : courriel du 24/12/19

Pour faire suite à votre consultation du 24 décembre dernier, j'ai l'honneur de vous informer que ce projet du PLU n'appelle pas d'observation de la part du service, la commune de St Maurice de Beynost n'étant concernée par aucune servitude de protection du patrimoine, qu'il soit architectural, urbain ou paysager.

L'architecte des bâtiments de France,
architecte et urbaniste de l'État en chef,
cheffe de l'unité départementale
de l'architecture et du patrimoine de l'Ain

Émilie SCIARDET

MARTINEZ Corinne

De: MAIRIE St-Maurice-de-Beynost
Envoyé: jeudi 9 janvier 2020 15:52
À: MARTINEZ Corinne; SERVICE DSTU
Objet: TR: avis DDT modification simplifiée n°3 PLU Saint-Maurice-de-Beynost

De : DDT 01/SUR/AP (Atelier Planification) emis par JACQUET Aurélie - DDT 01/SUR/AP [<mailto:ddt-sur-plan@ain.gouv.fr>]

Envoyé : jeudi 9 janvier 2020 15:02

À : MAIRIE St-Maurice-de-Beynost

Cc : PIRAD Stéphanie - DDT 01/SUR/AP

Objet : avis DDT modification simplifiée n°3 PLU Saint-Maurice-de-Beynost

Bonjour,

Les services de L'État n'ont aucune observation à faire sur le dossier de modification simplifiée n°3 du PLU de Saint-Maurice-de-Beynost.

Cordialement.

--

AURELIE JACQUET

DDT de l'Ain

Service Urbanisme et Risques

Chargée de Planification

☎ 04 74 45 63 08

@ ddt-sur-plan@ain.gouv.fr

23, rue Bourgmayer

CS 90410

01012 BOURG-EN-BRESSE



Ensemble, inventons
les territoires de demain.

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil disponibles sur le site

www.ain.gouv.fr

Pensez à l'environnement... n'imprimez que si nécessaire !

VILLE DE SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST			
n°	450	le	27 FEV. 2020
Instruct.	DSTU	Orig.	AR R
serv			
élus	Eg		

Direction générale adjointe
Finances, développement
et attractivité des territoires
Direction du développement des territoires
Service aménagement et observatoire des territoires

LVB/CB/XD/CG
Dossier suivi par :
Madame Claire GENAUDY
tél : 04.74.24.48.17.

Monsieur Pierre GOUBET
Maire
Mairie
1 avenue du Mas Rolland
01700 SAINT MAURICE DE BEYNOST

Bourg-en-Bresse, le 25 FEV. 2020

Objet : modification simplifiée n°3 du PLU de Saint-Maurice-de-Beynost

Monsieur le Maire,

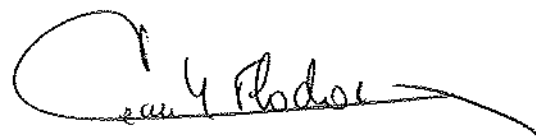
Par courrier du 3 décembre 2019, vous avez notifié au Département de l'Ain le projet de modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Maurice-de-Beynost conformément aux dispositions de l'article L.153-40 du code de l'urbanisme.

Cette modification porte sur différentes adaptations réglementaires notamment sur le règlement de la zone U1 du PLU afin de permettre à la Communauté de communes de Miribel et du Plateau d'implanter un complexe cinématographique et un restaurant. Ce projet a été présenté à la Commission Départementale d'Aménagement Cinématographique (CDACi) du 30 juillet 2019 et a accueilli un avis favorable.

Le Département de l'Ain n'a pas d'observations à formuler sur cette modification simplifiée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations les meilleures.

Le Président,
Pour le Président et par délégation,
Le Vice-président délégué à
l'aménagement, aux aides aux communes,
à l'habitat, à la ruralité et à l'agriculture


Jean-Yves FLOCHON



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
AIN

Présidence

Dossier suivi par

Carine LAFAURE

Tél. 04.74.45.47.04

carine.lafaure@ain.chambagri.fr

Nos réf. I:\1-
Bureautique\07_Territoire_Dvlp_local\
0702_Urbanisme\01\070204_Procédur
es_urba\Documents_urba\PLU\ST_MA
URICE-BEY\Modif_Rev°\LH_modif.simp
I.St-Maurice-B-n°3-2019.doc

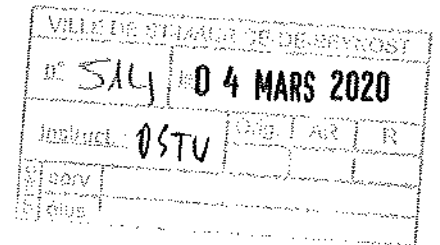
Chambre d'Agriculture de l'Ain

4 avenue du Champ de foire

BP 84

01003 Bourg en Bresse

Tél : 04 74 45 47 43



MONSIEUR LE MAIRE
MAIRIE DE ST MAURICE DE BEYNOST
BP 336
01700 ST MAURICE DE BEYNOST

Bourg-en-Bresse, le 28 février 2020

Objet : Modification simplifiée n°3 du PLU
- AVIS -

Monsieur le Maire,

Par un courrier réceptionné le 10 janvier 2020 et conformément à l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme, vous sollicitez notre avis sur le projet de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de ST MAURICE DE BEYNOST, suite à votre arrêté du 18 novembre 2019. Nous vous en remercions.

Au titre des personnes publiques associées à cette modification, nous vous informons que nous formulons un **avis favorable** sur ce dossier.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président

Michel JOUX

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Etablissement public

loi du 31/01/1924

Siret 180 110 017 00019

APE 9411nZ

www.ain.chambre.agriculture.fr

VILLE DE SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST			
n° 268	le 05 FEV. 2020		
Instruct.:	BST	Orig.	AR R
envoyé			
élu	EG		

Monsieur Pierre GOUBET
Maire
Mairie
Avenue du Mas Rolland
01700 SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST

Nos Réf. : 2020-04
Objet : Modification simplifiée n°3 de votre PLU

Chazey-sur-Ain, le 3 février 2020

Monsieur le Maire,

Par courrier électronique en date du 27 janvier 2020 vous sollicitez l'avis du syndicat mixte BUCOPA pour la modification simplifiée n°3 de votre PLU.

Après une analyse technique de votre dossier, je vous informe que nous n'avons pas d'observations particulières à formuler sur celui-ci.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes meilleures salutations.

La Présidente du syndicat mixte,

Jacqueline SELIGNAN



Direction des Opérations
Pôle Exploitation Rhône-Méditerranée
Département Maintenance Données et Travaux Tiers
10 rue Pierre Semard
CS 50329 - 69363 LYON CEDEX 07
Téléphone +33(0)4 78 65 59 59
www.grtgaz.com

VILLE DE ST MAURICE-DE-BEYNOST	
n° 484	25 FEV. 2020
Instance DSRU	ORD. AR
Service	
Statut	

MAIRIE DE SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST
AVENUE DU MAS ROLLAND
BP 336
01700 SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST

VOS RÉF. PG/EVG/JF/CM
NOS RÉF. U2020-000019
INTERLOCUTEUR Véronique Thévenet ☎ 04 78 65 59 42
OBJET Modification simplifiée n° 3 du PLU de la commune de St Maurice de Beynost (01)

Lyon, le 14 février 2020

Monsieur le Maire,

Nous accusons réception de votre courrier en date du 10/01/2020 relatif au projet de modification simplifiée n°3 du PLU de votre commune.

A la lecture des documents transmis, nous avons quelques remarques à apporter sur les modifications :

✓ **Notice de présentation :**

1.1. La création d'un sous-secteur « ULc » :

La Zone UL du « Forum des Sports » et le sous-secteur « ULc » destiné à accueillir un complexe cinématographique et un restaurant sont traversés par notre canalisation « TRIANGLE LYONNAIS » DN 300, il serait utile de préciser que les aménagements prévus tiendront compte des deux types de Servitudes d'Utilité Publique associées à notre ouvrage (servitude I3 et servitude I1).

✓ **Règlement écrit :**

Page 13 : l'article R.555-30-1 précise l'obligation d'informer GRTgaz de toute demande de permis de construire, de certificat d'urbanisme opérationnel ou de permis d'aménager concernant un projet situé dans l'une des zones précitées de nos ouvrages (Art. R. 555-30-1. - I issu du code de l'environnement, créé par le décret n° 2017-1557 du 10 novembre 2017).

Pour rappel, l'adresse de GRTgaz à utiliser pour l'envoi des dossiers d'autorisations d'urbanisme et/ou documents d'urbanisme est la suivante (*plus aucun traitement de dossier n'est réalisé à Brignais*) :

GRTgaz - DO - PERM
Equipe travaux tiers & urbanisme
10 rue Pierre Semard
CS 50329
69363 LYON CEDEX 07.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations les meilleures.

AC. LASCAUX

Responsable équipe appui

La délégation départementale de l'Ain

Affaire suivie par :
Raphaëlle BUATOIS
Service santé environnement
ars-dt01-environnement-sante@ars.sante.fr
04 81 92 12 86

Bourg-en-Bresse, le 16 JAN. 2020

MAIRIE DE SAINT MAURICE DE BEYNOST
1 avenue du Mas Rolland
01 700 Saint Maurice de Beynost

Réf : _SAT\4_URBA\A-DOCUMENTS\2-PLU\Ste Maurice de Beynost

Objet : Modification simplifiée n°3 du PLU Commune de Saint Maurice de Beynost
Réf : courrier de la préfecture en date du 24 décembre 2019

Monsieur le Maire,

La modification simplifiée n°3 du PLU de la commune de Saint Maurice de Beynost porte sur les points suivants :

- L'adaptation du règlement de la zone UL du Forum des Sports pour permettre l'implantation du complexe cinématographique et d'un espace de restauration sur les parcelles cadastrées AH 294 et 296, propriété de la communauté de communes de Miribel et du Plateau,
- La modification du règlement écrit de la zone Uxb concernant la largeur des voiries.

Le service n'a pas d'observation particulière à formuler sur cette modification.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le directeur général et par délégation,
P/La directrice départementale,

L'Ingénieur d'études sanitaires
Jeannine GIL-VAILLER

Copie pour information :

- Préfecture de l'Ain – DCAT